

# Home Blue

**80 chemin des maures  
06 600 ANTIBES**

**ARCHITECTE :** Samuel Halik  
69, avenue de la Gare  
06 800 Cagnes sur mer

**BUREAU DE CONTROLE :** APAVE SUD  
Agence de Valbonne

**MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION :** VF Ingenierie  
1545 RN 7  
06 270 Villeneuve Loubet

## **Descriptif des prestations livrées** **Appartements 3 pièces**

**Article 18 du décret n° 674466 du 22/12/1967**  
**Modifié par décret n° 72489 du 26/06/1972**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Infrastructure</b>	<b>5</b>
1.1.1	FOUILLES	5
1.1.2	FONDATIONS	5
<b>1.2</b>	<b>Murs et ossature</b>	<b>5</b>
1.2.1	MURS DE SOUS-SOL ET DES NIVEAUX INFERIEURS	5
1.2.2	MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)	5
1.2.3	MURS PIGNONS	5
1.2.4	MURS MITOYENS	5
1.2.5	MURS EXTERIEURS DIVERS	5
1.2.6	MURS PORTEURS A L'INTERIEURS DES LOCAUX (REFENDS)	5
1.2.7	MURS OU CLOISONS SEPARATIF	5
<b>1.3</b>	<b>Planchers</b>	<b>5</b>
1.3.1	PLANCHERS SUR ETAGE COURANT	5
1.3.2	PLANCHERS SOUS TERRASSE	6
1.3.3	PLANCHERS SOUS LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES	6
1.3.4	PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS	6
<b>1.4</b>	<b>Cloisons de distribution</b>	<b>6</b>
1.4.1	ENTRE PIECES PRINCIPALES	6
1.4.2	ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE :	6
<b>1.5</b>	<b>Escaliers</b>	<b>6</b>
1.5.1	ESCALIERS DE SECOURS	6
<b>1.6</b>	<b>Conduits de fumée et de ventilation</b>	<b>6</b>
1.6.1	CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE	6
1.6.2	CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE	6
1.6.3	CONDUITS D'AIR FRAIS	6
1.6.4	CONDUITS DE FUMEE DE CHAUDIERE INDIVIDUELLE	6
1.6.5	VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE	6
<b>1.7</b>	<b>Chutes et grosses canalisations</b>	<b>6</b>
1.7.1	CHUTES D'EAUX PLUVIALES	6
1.7.2	CHUTES D'EAUX USEES	6
1.7.3	CANALISATION EN SOUS-SOL	7
1.7.4	BRANCHEMENTS SUR EGOUTS	7
<b>1.8</b>	<b>Toiture</b>	<b>7</b>
1.8.1	CHARPENTE COUVERTURE ET ACCESSOIRES	7
1.8.2	ETANCHEITE ET ACCESSOIRES	7
1.8.3	SOUCHES DE CHEMINEES / VENTILATION / CONDUITS DIVERS	7
<b>2</b>	<b>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>2.1</b>	<b>Sols</b>	<b>7</b>
2.1.1	SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES ET DE SERVICE	7
2.1.2	SOLS DES BALCONS	7
2.1.3	SOLS DES TERRASSES REZ-DE-JARDIN ET DERNIER ETAGE ACCESSIBLES	7
<b>2.2</b>	<b>Revêtements muraux</b>	<b>7</b>
2.2.1	REVETEMENTS MURAUX DES PIECES PRINCIPALES	7
2.2.2	REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICES.	7
<b>2.3</b>	<b>Plafonds</b>	<b>8</b>

2.3.1	PLAFONDS INTERIEURS	8
2.3.2	PLAFONDS DES BALCONS	8
<b>2.4</b>	<b>Menuiseries extérieures</b>	<b>8</b>
<b>2.5</b>	<b>Fermetures extérieures</b>	<b>8</b>
<b>2.6</b>	<b>Menuiseries intérieures</b>	<b>8</b>
2.6.1	PORTES INTERIEURES	8
2.6.2	PORTE D'ENTREE	8
2.6.3	PORTES DE PLACARDS	8
<b>2.7</b>	<b>Garde-corps des balcons, loggias et fenêtres</b>	<b>9</b>
<b>2.8</b>	<b>Peintures extérieures et intérieures</b>	<b>9</b>
2.8.1	PEINTURES EXTERIEURES	9
2.8.2	PEINTURES INTERIEURES	9
<b>2.9</b>	<b>Equipement intérieur</b>	<b>9</b>
2.9.1	EQUIPEMENT MENAGER	9
2.9.2	EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE	9
2.9.3	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	9
2.9.4	CHAUFFAGE	10
2.9.5	VENTILATION	10
2.9.6	TELECOMMUNICATION	10
2.9.7	JARDINS PRIVATIFS	10
<b>3</b>	<b>ANNEXES PRIVATIVES</b>	<b>10</b>
<b>3.1</b>	<b>Caves celliers greniers</b>	<b>10</b>
<b>3.2</b>	<b>Parking et garages</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>PARTIES COMMUNES</b>	<b>11</b>
<b>4.1</b>	<b>Hall d'entrée de l'immeuble et circulation du rez-de-chaussée</b>	<b>11</b>
<b>4.2</b>	<b>Circulation des couloirs et halls d'étage</b>	<b>11</b>
<b>4.3</b>	<b>Circulation du sous-sol</b>	<b>11</b>
4.3.1	SOLS	11
4.3.2	MURS	11
4.3.3	PLAFONDS	11
4.3.4	PORTE D'ACCES	11
<b>4.4</b>	<b>Cage d'escaliers</b>	<b>11</b>
4.4.1	SOLS DES PALIERS	11
4.4.2	MURS	11
4.4.3	PLAFONDS	11
4.4.4	ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS FACE DE LA PAILLASSE	11
4.4.5	CHAUFFAGE, VENTILATION	12
4.4.6	ECLAIRAGE	12
<b>5</b>	<b>EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE</b>	<b>12</b>
<b>5.1</b>	<b>Ascenseur</b>	<b>12</b>
<b>5.2</b>	<b>Chauffage, eau chaude</b>	<b>12</b>
5.2.1	EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE	12
5.2.2	SERVICE D'EAU CHAUDE	12
<b>6</b>	<b>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>12</b>
<b>6.1</b>	<b>Accès à la résidence</b>	<b>12</b>
<b>6.2</b>	<b>Voirie et parking</b>	<b>12</b>

6.2.1	VOIRIE D'ACCES	12
6.2.2	TROTTOIRS	13
<b>6.3</b>	<b>Circulation des piétons</b>	<b>13</b>
6.3.1	CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS	13
<b>6.4</b>	<b>Espaces verts</b>	<b>13</b>
6.4.1	AIRES DE REPOS	13
6.4.2	PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTE, FLEURS	13
6.4.3	ENGAZONNEMENT	13
6.4.4	ARROSAGE	13
6.4.5	BASSINS DECORATIFS	13
6.4.6	CHEMINS DE PROMENADE	13
<b>6.5</b>	<b>Aire de jeux et équipements sportifs</b>	<b>13</b>
<b>6.6</b>	<b>Eclairage extérieur</b>	<b>13</b>
6.6.1	SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE	13
6.6.2	ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES	13
<b>6.7</b>	<b>Clôtures</b>	<b>13</b>
6.7.1	SUR RUE	13
6.7.2	AVEC LES PROPRIETES VOISINES	13
<b>6.8</b>	<b>Réseaux divers</b>	<b>14</b>
6.8.1	EAU	14
6.8.2	GAZ	14
6.8.3	ELECTRICITE	14
6.8.4	POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS	14
6.8.5	EGOUTS	14
6.8.6	EPURATION DES EAUX	14
6.8.7	TELECOMMUNICATIONS	14
6.8.8	DRAINAGE DU TERRAIN	14
6.8.9	EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX	14

## **1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE**

### **1.1 Infrastructure**

#### 1.1.1 FOUILLES

Terrassements en masse et en tranchées et excavations. Les fouilles en rigoles destinées à recevoir les fondations des murs périphériques ou des murs de refend sont descendues jusqu'au bon sol et au minimum jusqu'à la profondeur hors gel.

#### 1.1.2 FONDATAIONS

Les fondations sont de type superficiel. Leur dimensionnement et leur ferrailage sont donnés en fonction des règles de calcul en vigueur compte tenu des descentes de charges et de la portance du sol.

### **1.2 Murs et ossature**

#### 1.2.1 MURS DE SOUS-SOL ET DES NIVEAUX INFÉRIEURS

Les murs de sous-sol et des niveaux inférieurs seront en béton brut.

#### 1.2.2 MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs des façades des différents niveaux et les murs pignons seront en voile de béton banché. Ils recevront à l'extérieur un enduit de protection pelliculaire grésé teinté, ou un enduit hydraulique selon choix de l'architecte, et à l'intérieur un doublage isolant selon étude thermique afin de répondre aux exigences de la RT2012. Les façades seront animées par des modénatures architecturales, localisation suivant plans.

#### 1.2.3 MURS PIGNONS

cf. 1.2.2

#### 1.2.4 MURS MITOYENS

Les murs de séparation entre les appartements seront en béton banché conformes à la réglementation. Les murs de séparation entre les logements et les parties communes seront en béton banché conforme à la réglementation.

#### 1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS

cf.1.2.2

#### 1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEURS DES LOCAUX (REFENDS)

cf. 1.2.4

#### 1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIF

cf. 1.2.4

Nota - Normes parasismiques : Conforme à la réglementation

### **1.3 Planchers**

#### 1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers des étages courant seront en béton armé et recevront un isolant phonique dans les pièces carrelées. Le plancher haut du sous-sol et/ou du vide sanitaire, recevra l'isolation thermique sous les parties habitables

Dans les parties en toit terrasse, l'isolation thermique est intégrée au complexe d'étanchéité.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Les terrasses et balcons seront en béton armé et recevront une étanchéité multicouche sur les parties surplombant des parties habitables.

1.3.3 PLANCHERS SOUS LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

cf. 1.3.1

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Sans objet

**1.4 Cloisons de distribution**

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution intérieure des logements seront par panneaux type placopan, de 50 mm d'épaisseur, alvéolaires avec parement en plaques de plâtre aux deux faces.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE :

cf. 1.4.1

**1.5 Escaliers**

1.5.1 ESCALIERS DE SECOURS

cf. 4.4. L'escalier de secours hélicoïdal ou à volée droite sera en béton armé.

**1.6 Conduits de fumée et de ventilation**

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Néant.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Les conduits de ventilation de l'immeuble (VMC) sont encoffrés par des gaines techniques.

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

Néant.

1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUDIERE INDIVIDUELLE

Néant.

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

cf. 1.6.2

**1.7 Chutes et grosses canalisations**

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

La récupération des eaux de toiture est assurée par des canalisations PVC en façade, ou en gaine technique, celle des terrasses et balcons par surverses en pissettes.

1.7.2 CHUTES D'EAUX USEES

Les chutes d'eaux usées se feront par des tuyaux PVC, dans les gaines techniques des étages courants.

1.7.3 CANALISATION EN SOUS-SOL

Les murs et plafonds, y compris ceux des emplacements de stationnement et garages privés, sont grevés d'une servitude générale de passage de tous réseaux, chutes et canalisations.

1.7.4 BRANCHEMENTS SUR EGOUTS

Dans réseaux séparatifs EU et EP.

**1.8 Toiture**

1.8.1 CHARPENTE COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Sans objet

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Tous les travaux ou ouvrages nécessaires à l'étanchéité des toitures terrasses seront exécutés selon les normes en vigueur. La protection sera assurée pour les terrasses inaccessibles par une étanchéité multicouche avec protection mécanique, ou par gravillons, et pour les terrasses accessibles par des dalles en béton ou en grès posées sur plots.

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES / VENTILATION / CONDUITS DIVERS

Les souches seront réalisées en maçonnerie.

**2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

**2.1 Sols**

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES ET DE SERVICE

Toute la surface de l'appartement recevra un carrelage grès émaillé de marque Energie Ker, série Living, pose droite, coloris Indoor Grey, dimension 60x60 dans les pièces de vie et dimension 45x45 dans la salle de bain et les WC. La mise en œuvre se fera sur mortier de pose avec isolant phonique. Les plinthes seront de couleur assortie.

2.1.2 SOLS DES BALCONS

Les terrasses et les balcons seront en dalles sur plots en grès ceram.

2.1.3 SOLS DES TERRASSES REZ-DE-JARDIN ET DERNIER ETAGE ACCESSIBLES

cf 2.1.2

**2.2 Revêtements muraux**

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES PRINCIPALES

Les murs et cloisons des pièces principales et du WC recevront 2 couches de peinture lisse blanche, finition mat.

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICES

Les murs seront revêtus de carreaux de faïence de marque Energie Ker, série Living wall tiles, dimension 22,5x45, coloris Grey, sur une hauteur de 2 mètres à partir du sol, et au-dessus 2 couches de peinture blanche finition mat.

## **2.3 Plafonds**

### **2.3.1 PLAFONDS INTERIEURS**

Les plafonds de toutes les pièces sèches recevront 2 couches de peinture lisse de couleur blanche finition mat.

Les plafonds des salles de bains et salle d'eau recevront 2 couches de peinture lisse de couleur blanche finition satinée.

### **2.3.2 PLAFONDS DES BALCONS**

Pour les sous faces des balcons et terrasses, le béton ragréé recevra une application d'une peinture pliolute en 2 couches.

## **2.4 Menuiseries extérieures**

Les fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française seront en PVC blanc. Toutes les menuiseries sont équipées d'un double vitrage isolant suivant étude thermique et acoustique.

## **2.5 Fermetures extérieures**

La fermeture des fenêtres et portes fenêtres se fera par volets roulants en PVC guidés par coulisses aluminium ou PVC.

Le ou les volets roulants du séjour seront à commande électrique.

## **2.6 Menuiseries intérieures**

### **2.6.1 PORTES INTERIEURES**

Les portes intérieures seront iso planes à rainurage horizontal et posées sur huisserie métallique. Elles seront équipées de poignées en acier brossé, avec condamnation dans le WC et la salle de Bains, et serrure dans les chambres.

Finition : 2 couches de peinture blanche finition satinée.

### **2.6.2 PORTE D'ENTREE**

La porte palière sera en bois, à âme pleine avec joints iso phoniques – affaiblissement acoustique 39Db, et posée sur huisserie métallique qui recevra des couvre-joints en bois mouluré.

Les faces intérieures et extérieures seront en parement stratifié avec une poignée de tirage et un judas optique.

La serrure 5 points – classement A2P\*\*. Les béquilles intérieures et poignée de tirage seront en acier brossé.

Le coloris de la face intérieure sera blanc et celui de la face extérieure sera au choix de l'architecte, en harmonie avec les parties communes.

### **2.6.3 PORTES DE PLACARDS**

Les portes de placards : panneaux mélaminés blancs de type Sogal ou équivalent, coulissants pour les placards supérieurs à 1m linéaire et ouvrants à la française pour les placards de dimension inférieure ou égale. Les murs intérieurs des placards recevront un revêtement identique à celui des murs des pièces attenantes.

#### Aménagements des placards :

- Pour les placards de dimension supérieure ou égale à 1 mètre linéaire il sera prévu un rayonnage de 3 étagères en mélaminé blanc de largeur 0.50 m, le reste étant aménagé en penderie avec tringle sous étagère haute en mélaminé blanc.
- Les placards de dimension inférieure à 1 mètre linéaire seront aménagés en penderie avec tringle sous étagère haute en mélaminé blanc.



## 2.7 Garde-corps des balcons, loggias et fenêtres

Les garde-corps seront en béton et/ou serrurerie et/ou aluminium laqué avec lisses et décors suivant prescriptions de l'architecte et des plans de façades. Le remplissage, le cas échéant se fera en panneau de verre sécurit.

Les séparations entre les terrasses privatives seront réalisées en verre translucide avec encadrement serrurerie ou aluminium selon prescription de l'architecte. Hauteur minimum 1.80m.

## 2.8 Peintures extérieures et intérieures

2.8.1 PEINTURES EXTERIEURES  
Cf. 1.2.2

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES  
Cf. 2.2.1

## 2.9 Equipement intérieur

2.9.1 EQUIPEMENT MENAGER  
Sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE

La distribution apparente individuelle sera en PER avec robinet d'arrêt.

Les branchements pour alimentation lave-linge et/ou lave-vaisselle seront en attente sous l'évier de la cuisine. Evacuation en canalisation PVC de diamètre approprié.

**Compteur Eau individuel** : dans tous les cas les alimentations sont individuelles avec robinet de coupure et manchette permettant la mise en place d'un compteur divisionnaire. La copropriété est alimentée par un compteur général, et le syndic gère la location des compteurs privés et la répartition des consommations.

**La production d'eau chaude** se fera par chaudière à gaz individuelle.

**Les appareils sanitaires** seront de couleur blanche et la robinetterie de tous les appareils sera de type mitigeur à tête céramique :

- Meuble Type Neova – Angelo 2 coulissants, couleur blanc brillant et vasque
- La baignoire sera en acrylique. Inverseur bain douche, flexible et vidage mécanique ;
- Le WC sera suspendu avec chasse d'eau encastrée et abattant double en PVC blanc.
- Dans la cuisine, les canalisations et évacuations sont installés et en attente selon le plan technique fourni sur demande.

2.9.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L'installation électrique de type monophasée, entièrement encastrée, sera conforme aux normes en vigueur.

L'appareillage sera de type AUDACE de chez SCHNEIDER ou similaire, coloris blanc. La puissance à desservir pour l'éclairage domestique et le chauffage sera déterminée en fonction de la taille de l'appartement.

A titre indicatif les équipements minima prévus seront conformes à la norme NFC 15100 :

## Home Blue - Antibes

Descriptif des prestations livrées – 10/2017

Pièce de l'habitation ou fonction	Points lumineux fixes	Prises 16A simples	Circuits spécialisés	
			Prises 16A	Prise ou boîtier 32A
Entrée	1	1		
Dégagement	1	1		
Séjour	1	5		
Cuisine	1	6, dont 4 au-dessus du plan de travail		1
Chambres	1	3		
WC	1			
Salle de bains et salle d'eau	1	1		
Lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, four ou congélateur			3	
Loggia principale	1	1		

1 sonnerie sera posée près de la porte palière.

### 2.9.4 CHAUFFAGE

Le chauffage se fera par chaudière à gaz individuelle.

Le chauffage de la salle de bains sera assuré par un radiateur sèche serviettes.

### 2.9.5 VENTILATION

La ventilation sera de type mécanique contrôlée, permettant l'extraction de l'air dans les pièces humides par l'intermédiaire de bouches d'extraction auto réglables ou hygroréglables suivant étude thermique.

Dans les pièces principales, des grilles d'entrée d'air auto réglables ou hygroréglables suivant étude thermique seront incorporées en face intérieure des caissons de volets roulants.

### 2.9.6 TELECOMMUNICATION

- 1 conjoncteur téléphone dans le séjour, dans la cuisine et dans chaque chambre
- 1 prise TV dans le séjour et dans la chambre principale (réception des programmes par antenne collective)

### 2.9.7 JARDINS PRIVATIFS

L'engazonnement et les plantations ne sont pas prévus.

Les limites séparatives seront constituées par un grillage.

Un robinet d'arrosage privé sera posé à l'extérieur des appartements avec jardin.

## 3 ANNEXES PRIVATIVES

### 3.1 Caves, celliers, greniers.

Sans objet.

### 3.2 Parking et garages.

Les emplacements de stationnement (parkings) seront marqués au sol.

Le règlement de copropriété prévoit que les usagers pourront se raccorder sur le réseau électrique des parties communes sous réserve d'installer un compteur défalcateur.

Les murs et plafonds des emplacements de stationnement et garages privés, sont grevés d'une servitude générale de passage de tous réseaux, chutes et canalisations.

Les murs, plafonds et sols seront en béton brut non peints.

## 4 PARTIES COMMUNES

### 4.1 Hall d'entrée de l'immeuble et circulation du rez-de-chaussée

Le hall recevra un revêtement de sol en carrelage et une peinture selon plan de polychromie et choix de l'architecte. Un essuie-pieds extérieur et un miroir sont prévus.

L'éclairage sera assuré par des spots encastrés dans un faux plafond et éclairage d'ambiance par led dans une corniche lumineuse.

La porte d'entrée sera en aluminium laquée teinte en harmonie avec la façade, remplissage en verre conforme aux normes, selon prescriptions de l'architecte. Poignée en aluminium, serrure à barillet, fermeture par ventouses commandé par un digicode

### 4.2 Circulation des couloirs et halls d'étage

Au sol : revêtement de sol en carrelage grès émaillé. Remontée plinthes périphériques couleurs assorties.

Au mur : Revêtement peinture selon choix de l'architecte de type stucco

Au plafond : faux plafond décoratif acoustique selon les cas

Eclairage des couloirs par spots encastrés en plafond commandé par détecteur de présence.

Les portes d'accès aux locaux communs seront de type coupe-feu, équipées de ferme porte et recevront 2 couches de peinture finition satinée

### 4.3 Circulation du sous-sol

#### 4.3.1 SOLS

Le sol sera en béton surfacé.

#### 4.3.2 MURS

Les murs et les plafonds seront en béton brut ou en maçonnerie d'agglos soigneusement jointoyés.

#### 4.3.3 PLAFONDS

L'éclairage sera assuré par des réglettes étanches posées dans la circulation sur minuterie.

#### 4.3.4 PORTE D'ACCES

La porte principale d'accès au sous-sol sera à effacement vertical, en acier traité anticorrosion, motorisée et manœuvrée par télécommande (2 émetteurs par place de stationnement).

Les portes d'accès au sous-sol seront coupe-feu ½ heure équipées de ferme porte et revêtues de 2 couches de peinture finition satinée.

### 4.4 Cage d'escaliers

#### 4.4.1 SOLS DES PALIERS

L'escalier de secours hélicoïdal ou à volée droite sera en béton armé.

#### 4.4.2 MURS

Les murs et les plafonds seront en béton.

#### 4.4.3 PLAFONDS

Cf. 4.4.2

#### 4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS FACE DE LA PAILLASSE

Cf. 4.4.1, 4.4.2 et 4.4.3

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Sans objet

4.4.6 ECLAIRAGE

L'éclairage sera assuré par un luminaire par hauteur d'étage, commande par interrupteur temporisé avec voyant lumineux conforme à la réglementation.

**5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

**5.1 Ascenseur**

L'ascenseur sera de dimension suffisante pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduites (PMR), supportera une charge normale de 8 personnes (630 Kg), et aura pour principales caractéristiques :

- Portes coulissantes automatiques à 2 vantaux, ouverture latérale, finition peinture laquée aux dessertes du sous-sol et des étages ; acier inoxydable au rez de chaussée ;
- Téléphone de secours main libre dans la cabine ;
- Eclairage diffus et éclairage de secours sur bloc autonome ;
- Miroir ;
- Système d'appel par bouton ;
- Sol cabine en carrelage identique au hall d'entrée.

L'ascenseur distribue tous les niveaux de logements et stationnements en sous-sol.

**5.2 Chauffage, eau chaude**

5.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

Cf. 2.9.4

5.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

Cf. 2.9.2

**6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

**6.1 Accès à la résidence**

L'accès à la résidence se fait par un portail installé au chemin des maures.

Son ouverture se fait par émetteur.

Un vidéophone sera installé à l'entrée de la résidence permettant l'ouverture du portail depuis chaque appartement.

Un accès piétons se fait depuis le chemin des maures par un portillon muni d'une serrure avec clef.

Les boîtes aux lettres seront de type collectives conforme à la norme des services postaux, intégrées dans un espace indépendant prévu à cet effet à l'entrée de la résidence.

Un espace containers est prévu à l'entrée de la résidence pour la collecte des ordures ménagères.

**6.2 Voirie et parking**

6.2.1 VOIRIE D'ACCES

Le cheminement d'accès au garage en sous-sol recevra un revêtement en enrobé avec bordures délimitant les différentes surfaces.

Les chemins d'accès piétons allant des stationnements extérieurs au hall d'entrée seront traités en revêtement stabilisé.

L'éclairage décoratif sera commandé par interrupteur crépusculaire ou horloge.

Les eaux de ruissellement des voiries et des parkings seront collectées dans des avaloirs pour être dirigées vers le réseau principal.

Les accès seront de dimension suffisante pour permettre l'accès aux bâtiments aux personnes à mobilité réduites (PMR).

6.2.2 TROTTOIRS

Sans objet

**6.3 Circulation des piétons**

6.3.1 CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

cf. 6.1.1.

**6.4 Espaces verts**

6.4.1 AIRES DE REPOS

Néant.

6.4.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTE, FLEURS

Les plantations d'arbres et d'arbustes seront selon le plan dressé par le paysagiste conformément aux prescriptions du permis de construire.

6.4.3 ENGAZONNEMENT

Les espaces situés en dehors des voies d'accès et des parkings seront engazonnés ou complantés conformément au plan paysager du permis de construire.

6.4.4 ARROSAGE

L'arrosage sera automatique avec arroseurs, tuyères sur vannes électro-mécanique et programmateur.

6.4.5 BASSINS DECORATIFS

Sans objet

6.4.6 CHEMINS DE PROMENADE

Sans objet

**6.5 Aire de jeux et équipements sportifs**

Sans objet

**6.6 Eclairage extérieur**

6.6.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE

L'éclairage décoratif sera commandé par interrupteur crépusculaire ou horloge.

6.6.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Cf 6.5.1

**6.7 Clôtures**

6.7.1 SUR RUE

La résidence sera entièrement close pour garantir calme et sécurité

6.7.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

cf. 6.6.1

## **6.8 Réseaux divers**

### 6.8.1 EAU

Le raccordement au réseau public et les compteurs généraux seront dans niche suivant plan de l'architecte.

### 6.8.2 GAZ

Raccordement au réseau public

### 6.8.3 ELECTRICITE

Raccordement au réseau public

### 6.8.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Les panneaux de sécurité incendie et les extincteurs seront à prévoir par la copropriété selon la réglementation en vigueur.

### 6.8.5 EGOUTS

Raccordement au réseau public

### 6.8.6 EPURATION DES EAUX

Sans objet

### 6.8.7 TELECOMMUNICATIONS

L'installation sera mise en place jusqu'au domaine public (ligne cuivre et pré-équipement Fibre).

### 6.8.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans objet

### 6.8.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Récupération, évacuation et raccordement au réseau public

## **OBSERVATION :**

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes aux futurs propriétaires ne pourront être exercées que dans la limite de l'avancement du chantier. Le maintien des choix est lié aux possibilités de fourniture des différents fabricants, sachant que la présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms des marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux sont indiqués pour en définir le genre ou le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications, en cas de force majeure, notamment en application d'une réglementation administrative contraignante, en cas de faillite d'entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, ou si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition, ou bien en cas d'apparition d'un matériel adapté et nouveau, en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou les matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction. Le constructeur peut être amené à modifier côtes et surfaces dans les mêmes conditions que ci-dessus.

## **Home Blue - Antibes**

*Descriptif des prestations livrées – 10/2017*

L'implantation des équipements ou appareils figure à titre indicatif et les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations et radiateurs n'y sont pas systématiquement figurés. L'implantation des parties communes extérieures sera soumise à cette sujétion et sera traitée suivant la réglementation en vigueur, les avis des Bureaux d'Etudes et des Bureaux de Contrôle, les exigences des Services Administratifs, et plus généralement, suivant les nécessités d'adaptation au site.

### SERVITUDES

Les jardins privés, garages, et vides sanitaires sont grevés d'une servitude générale de passage des réseaux, chutes, canalisations et regards.